LA DIMENSION « EAUX PLUVIALES » D'UN PROJET

Le 6 octobre 2016 Station d'épuration de Marche-en-Famenne

Michel LEJEUNE, Directeur Exploitation Assainissement



1. Constats

Se méfier des certitudes du tout au tuyau:

- augmenter la capacité du réseau
- séparer EV et EP et créer réseau EP





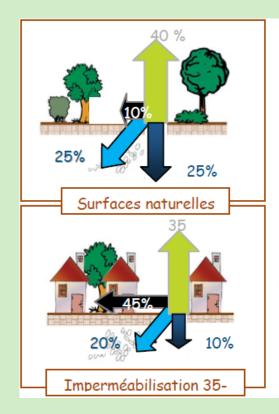
1. Constats

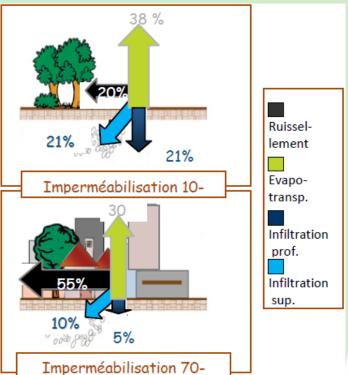
La capacité du tuyau toujours insuffisante :

- urbanisation continue
- évolution des épisodes pluvieux (pluie de projet)



PROBLÈMES HYDRAULIQUES







PROBLÈMES HYDRAULIQUES

1/ une accélération du débit (décalage de la pointe),2/ une augmentation du débit de pointe,

3/ une augmentation du volume ruisselé.

Surface imperméabilisée Surface non imperméabilisée Débordement Capacité maximum du réseau Temps

1. Constats

Les défauts du tuyau toujours présents :

- diminution du rendement des stations d'épuration suite à la dilution des eaux usées par des eaux claires ;
- augmentation de la charge polluante déversée au cours d'eau via les déversoirs d'orage;
- inondations des voiries aux points bas suite à la saturation des réseaux d'égouttage ;
- inondations des vallées par débordement de cours d'eau.



2. ACTIONS

Lancer une réflexion préventive axée sur...

- la réduction du ruissellement :
 - ✓ capacité d'infiltration du terrain
 - → liaison avec le taux d'imperméabilisation du projet



2. ACTIONS

Lancer une réflexion préventive axée sur...

- le ralentissement de la vitesse de ruissellement :
 - évacuation via un fossé ou une noue ;
 - évacuation via un thalweg;
 - évacuation via un cours d'eau ;
 - évacuation via une voie artificielle d'écoulement (aqueduc, rigole, ...);
 - en derniers recours uniquement, évacuation via un égout ou un tuyau.

2. ACTIONS

Lancer une réflexion préventive axée sur...

- la régulation des rejets pluviaux :
 - différer et réguler les rejets pluviaux
 - ✓ citernes à double compartiment
 - ✓ structure alvéolaire
 - ✓ bassin de stockage
 - répondre à un objectif de rejet à débit limité



3. Positionnement de l'AIVE

AIVE - Gestionnaire de collecteurs et stations d'épuration :

 Avis préalable requis en procédure de demande de permis



3. Positionnement de l'AIVE

- Se mettre en capacité d'apporter des réponses à la gestion des eaux pluviales
- En faire une activité d'innovation dans le contexte de gestion intégrée des différents types d'eau



Bassin écrêteur du Lingenthal





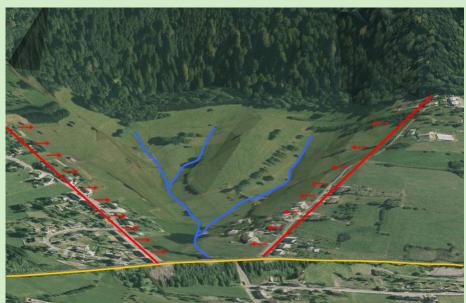
Bassin de dépollution d'Arlon







- > Gestion des eaux pluviales à la parcelle
- > Missions déléguées d'ensemblier pour
 - la gestion des coulées boueuses (Halanzy)





la protection des zones de baignade (bassins de dépollution de Neufchâteau)

Prise en compte du ruisseau de Neufchâteau sur sa partie urbanisée

▶ de Neufchâteau à Longlier

3 zones distinctes:

- Bassin de Longlier
 « La Massoquière »
- Bassin de Neufchâteau « la Justice »
- Bassin de Neufchâteau « le Hayis »

Protection du milieu naturel pour une pluie de période de retour **2** ans.



